Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260608-2026_5_16-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 8 juin à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 2 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (19) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absentes donnant pouvoir (4) : Caroline COUGOULIC avait donné pouvoir à Patricia LE VIGOUROUX, Sandra LE BIHAN avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Yoann GREZEL, Clémence JICQUELLO avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE.

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 19	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-5-16 Labellisation « Ville et Village d'accueil des véhicules d'époque »
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

ANNEXE : Projet de convention

La fédération française des véhicules d'époque (FFVE) a créé le label « Ville d'accueil des véhicules d'époque » dont l'ambition est de promouvoir l'accueil des véhicules anciens dans les communes françaises. Ce label permet de mettre en valeur le patrimoine automobile et de favoriser le tourisme autour de cette passion et de développer, par l'accueil des collectionneurs, l'économie locale.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260608-2026_5_16-DE

Les communes labellisées s'engagent à faciliter l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville.

L'obtention du label permet d'être intégré dans un réseau de villes et villages en faveur des véhicules d'époque avec pour objectifs de :

- Participer à l'animation de la commune et développer son attractivité,
- Promouvoir le patrimoine automobile à l'échelle locale,
- Accueillir les collectionneurs dans un environnement favorable.

VU la convention jointe en annexe ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention.

23 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Ronan LE DÉLÉZIR

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE